

Etablissement de détention fribourgeois (EDFR) - Site Prison Centrale

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Type d'établissement	Détention avant jugement (DAJ), Exécution anticipée de peine, Peines privative de liberté, Détention en exécution administrative selon la LEtr, Travail et logement externes, Semi-détention, Détention administrative LMC
Adresse	Planche-Inférieure 12
Ville	Fribourg
Code postal	1700
Canton	Fribourg
Téléphone(s)	026 305 21 07
Email	EDFR-PC Reception@fr.ch
Site web	https://www.fr.ch/dsjs/edfr/edfr-site-prison-centrale-visites
Capacité hommes	100
Capacité totale	100
Informations pour l'accès à la prison: description brève (quelle autoroute, quelle sortie, quelle route, ...)	Prendre l'autoroute A12 en direction de Bern/Fribourg. Prendre la sortie 8-Fribourg Nord vers Fribourg-Nord/Murten. Continuer sur Route de Morat. Prendre Pont de la Poya et Route du Stadtberg en direction de Chemin Saint-Jost/Planche-Inférieure à Fribourg.
Transports publics mènent à la prison (bus, train, taxi), depuis quelle ville principale?	Depuis la gare de Fribourg, prendre le bus 4 direction Fribourg, Auge Sous-Pont, jusqu'à l'arrêt Fribourg, Karrweg et marcher environ 1 minute.
Nom de l'arrêt de bus? De la gare?	Fribourg, Karrweg
Navette? Si oui, où la prendre?	Non
Partie du parcours à effectuer à pied? Si oui, sur quelle distance?	Oui, environ 200m
Parking	Oui, devant l'établissement et payant
La Fondation REPR intervient-elle ?	Oui
Information, écoute et accueil	La Caravane est ouverte les samedis et dimanches de 13h45 à 15h45. Horaires et infos :

VISITES**Parloirs individuels (le(s) visiteur(s) est(sont) seul(s) dans une salle avec le détenu)****Nom de ce type de parloir dans votre établissement**

Visites enfants (Visites spéciales), via la Fondation REPR

Parloirs individuels disponibles ?

Oui

Ce parloir est-il vitré?

Non

Horaires Lundi

-

Horaires mardi

-

Horaires mercredi

L'après-midi (horaires fixés avec le service social interne, en fonction de l'organisation de l'établissement)

Horaires jeudi

-

Horaires vendredi

-

Horaires samedi

-

Horaires dimanche

-

Fréquence hebdomadaire maximum possible

1x/mois (mais elle ne compte pas dans le solde des visites de la personne détenue)

Durée de la visite

1 heure

Visites prolongées?

Non

Nombre de visiteurs maximum pour chaque personne détenue (adultes et enfants) par visite

A définir avec le service social.

Les enfants peuvent-ils venir à ce type de parloir ?

Oui

Si oui, comment sont-ils comptabilisés ? Est-ce que cela varie en fonction de leur âge ?

Ce parloir est destiné uniquement aux enfants âgés de max. 17 ans (les plus âgés peuvent participer à la visite du weekend)

Combien d'enfants en visite en

A définir avec le service social

même temps au maximum?

Un accompagnement est-il obligatoire? Si oui, par qui (famille proche)?	L'accompagnement est assuré par la Fondation REPR
Mode de surveillance de la salle	Agent de détention présent dans la salle
Conditions particulières pour l'obtention de ce type de parloir	Accord des deux parents ou représentant légal, de l'autorité et du Service de l'enfance et de la jeunesse si mandat
Autorisation délivrée par	Etablissement, accord de l'autorité compétente en détention avant jugement
Démarche et mode de réservation	Le service social coordonne la visite avec REPR
La réservation doit être effectuée combien de temps avant la visite?	Les dates des visites sont fixées pour l'année
Réservation par téléphone (numéro et horaires)	Non
Réservation par mail (adresse mail)	Non
Réservation par courrier (adresse)	Non
Réservation directe sur le lieu de détention (horaires)	Non
Documents à présenter sur le lieu de détention	Pièce d'identité obligatoire et autorisation de visite si nécessaire. Sont acceptés : passeport, carte d'identité suisse, carte d'identité étrangère, permis de séjour suisse (B, C, F), permis de conduire suisse, permis de conduire étrangers. Ne sont pas acceptés : permis de séjour édité dans un autre pays.

Parloirs communs (les visiteurs sont dans une salle commune avec d'autres détenus)

Nom de ce type de parloir dans votre établissement	Salle de visite (vitrée pour les personnes en détention avant jugement)
Parloirs communs disponibles ?	Oui
Ce parloir est-il vitré?	Oui
Horaires Lundi	-
Horaires mardi	-
Horaires mercredi	-
Horaires jeudi	-

Horaires vendredi	-
Horaires samedi	De 14h30 à 15h30 (détention avant jugement), éventuellement le dimanche de 14h30 à 15h30
Horaires dimanche	De 14h30 à 15h30 (peine privative de liberté, mesures et LMC (LEtr))
Fréquence hebdomadaire maximum possible	1 fois par semaine
Durée de la visite	1 heure
Visites prolongées?	Non
Nombre de visiteurs maximum pour chaque personne détenue (adultes et enfants) par visite	2 adultes et 2 enfants maximum
Les enfants peuvent-ils venir à ce type de parloir ?	Oui
Si oui, comment sont-ils comptabilisés ? Est-ce que cela varie en fonction de leur âge ?	Ils sont comptabilisés comme des enfants jusqu'à 16 ans
Combien d'enfants en visite en même temps au maximum?	2
Un accompagnement est-il obligatoire? Si oui, par qui (famille proche)?	Oui, par la famille ou le représentant légal
Nombre de personnes détenues qui peuvent recevoir une visite en même temps	15 personnes détenues qui peuvent recevoir des visites en détention avant jugement, 19 personne en peine privative de liberté, mesures et LMC
Mode de surveillance de la salle	Gardien présent dans la salle et vidéosurveillance, sans son
Conditions particulières pour l'obtention de ce type de parloir	Le visiteur ne doit pas avoir fait de détention dans les 2 dernières années, autorisation de l'autorité compétente indispensable pour les personnes en détention avant jugement.
Autorisation délivrée par	Détention avant jugement : Ministère Public ou Président du Tribunal / Exécution de peine : pas d'autorisation nécessaire
Démarche et mode de réservation	Détention avant jugement : contacter l'autorité compétente par téléphone et demander l'autorisation (peut prendre entre 1 et 3 semaines) / Exécution de peine : pas d'autorisation nécessaire.
La réservation doit être effectuée combien de temps avant la visite?	Au plus tard le jeudi à 16h00 pour le week-end qui suit
Réservation par téléphone (numéro et horaires)	026 305 21 07 du lundi au jeudi de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

Réservation par mail (adresse mail)	Non
Réservation par courrier (adresse)	Non
Réservation directe sur le lieu de détention (horaires)	Non
Documents à présenter sur le lieu de détention	Autorisation de visite (détention provisoire uniquement) et papiers d'identité. Sont acceptés : passeport, carte d'identité suisse, carte d'identité étrangère, permis de séjour suisse (B, C, F), permis de conduire suisse, permis de conduire étrangers. Ne sont pas acceptés : permis de séjour édité dans un autre pays.
Parloirs familiaux (plusieurs membres de la famille du détenu, dans un espace réservé pour)	
Parloirs familiaux disponibles ?	Non
Les enfants peuvent-ils venir à ce type de parloir ?	Non
Parloirs intimes	
Parloirs intimes disponibles ?	Non
Questions autour des enfants	
L'enfant ou les enfants peuvent-ils apporter des effets personnels au parloir (dessins, carnet de notes, crayons, peluches...) ?	Oui
Y a-t-il des jeux dans la salle de visite? Si oui de quel type?	Oui, petit espace de jeux
Les enfants peuvent-ils avoir un contact physique avec leur parent détenu (par exemple s'asseoir sur les genoux?)	Oui, sauf pour les visites le week-end pour la détention préventive

CONTACTS

Contacts téléphoniques et Internet	
Y a-t-il des possibilités de contacts téléphoniques de la part de la personne détenue?	Oui
Si oui, Fréquence hebdomadaire	1 fois toutes les deux semaines (détention avant jugement) / Illimitée (autres secteurs)
Modalités d'utilisation et restrictions (prix, accès libre?)	S'adresser au service social interne (détention avant jugement) / Possibilité d'acheter des cartes téléphoniques par l'intermédiaire du magasin (autres secteurs)

La conversation est-elle écoutée ou enregistrée par l'autorité compétente?	Non
Durée	15 minutes maximum (détention avant jugement) / Illimitée (autres secteurs)
Horaires	S'adresser au service social interne (détention avant jugement) / Accès libre de 08h00 à 11h30, de 12h00 à 18h30 (autres secteurs)
Conditions particulières pour l'obtention de ce type de contact (autorisation)	Autorisation de l'autorité compétente obtenue par l'intermédiaire du service social interne pour la détention avant jugement
La personne détenue peut-il appeler le 0800 233 233?	Oui pour les secteurs d'exécution de peine, EAP, LMC / Non pour les personnes en détention avant jugement (mais possible sur demande et avec autorisation)
Y a-t-il des possibilités de contacts téléphoniques de la part des proches?	Non
Y a-t-il accès à Internet?	Non
Y a-t-il des possibilités de contact par appel vidéo?	Oui
Si oui, Fréquence	Sous certaines conditions, accès limité à une fois par jour.
Conditions particulières pour l'obtention de ce type de contact	Selon la distance géographique et/ou la présence d'enfants.
Horaires	A définir avec les service social.
Contacts par courrier postal	
Y a-t-il des possibilités de contacts par courrier de la part des personnes détenues?	Oui
Si oui, Fréquence maximum	Illimitée
Le courrier est-il contrôlé par l'établissement et/ou l'autorité compétente?	Oui, par l'autorité compétente si nécessaire, mais systématiquement pour les détention avant jugement, sauf courriers avocats
Conditions particulières pour l'obtention de ce type de contact	Acheter des timbres par l'intermédiaire du magasin
Y a-t-il des possibilités de contact par courrier de la part des proches par poste?	Oui
Si oui, à quelle adresse faut-il envoyer?	Nom et prénom de la personne détenue, Prison Centrale, Planche-Inférieure 12, 1700 Fribourg

Sur le lieu de détention?	Oui
Si oui, Fréquence	Illimitée
Le courrier est-il contrôlé par l'établissement et/ou l'autorité compétente?	Oui, par l'autorité compétente si nécessaire, mais systématiquement pour les détention avant jugement
Conditions particulières pour l'obtention de ce type de contact	Appel à la réception pour annoncer la venue
Horaires	Tous les jours de 08h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h00
Y a-t-il la possibilité d'envoyer des paquets par la poste?	Oui
Si oui, à quelle adresse faut-il envoyer?	Nom et prénom de la personne détenue, Prison Centrale, Planche-Inférieure 12, 1700 Fribourg
Si oui, Combien maximum par année?	Illimité
Y a-t-il des périodes spécifiques?	Non
Poids ou quantité maximum?	5kg
Liste des produits autorisés/interdits (fichier joint avec liste)	Autorisés : uniquement journaux, livres, magazines et habits (maximum 5kg)
Peut-on apporter des paquets directement à la prison (en dehors des visites)?	Oui
Si oui, y a-t-il des horaires spécifiques?	Tous les jours de 08h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h00
Combien maximum par année?	Illimité
Poids ou quantité maximum?	5kg
Liste des produits autorisés/interdits (fichier joint avec liste)	Autorisés : uniquement journaux, livres, magazines et habits (maximum 5kg)
Peut-on apporter des paquets lors des visites?	Oui
Combien maximum par année?	Illimité

Poids ou quantité maximum?	5kg
Liste des produits autorisés/interdits (fichier joint avec liste)	Autorisés : uniquement journaux, livres, magazines et habits (maximum 5kg)
dépôt d'argent	
Les visites peuvent-elles déposer de l'argent pour la personne détenue?	Oui
Moyens	Francs suisses (de préférence), Euros
A la prison directement?	Oui
Si oui, selon quels horaires?	Tous les jours de 08h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h00
Pendant les visites?	Oui
Par compte bancaire (adresse et numéro de compte bancaire)	Etat de Fribourg Direction (DSJ), Etablissement de détention fribourgeois EDFR, 1700 Fribourg IBAN : CH36 0900 0000 1283 2836 4 Important: inscrire le nom de la personne détenue dans les motifs
Par compte postal (adresse et numéro de compte postal)	"Etat de Fribourg Direction (DSJ), Etablissement de détention fribourgeois EDFR, 1700 Fribourg No de compte: 12-832836-4 Important: inscrire le nom de la personne détenue dans les motifs"
Y a-t-il un montant maximum? Si oui lequel?	Non

QUOTIDIEN DU DÉTENU

Cantine/épicerie

Y a-t-il une épicerie/cantine à l'intérieur de la prison?	Oui
Y a-t-il un montant maximum par commande? Si oui, de combien?	Non
Quelle est l'organisation de la cantine (jour de commande, fréquence de commandes par semaine/mois)?	Commande le dimanche et livraison le mardi
Les visiteurs ont-ils accès à une liste ?	Non

Cellule

Combien y a-t-il de personnes Entre 1 et 3

détenues par cellule ?

Quel est le matériel électroménager (frigo, bouilloire...) à disposition dans la cellule?	Possibilité d'acheter une bouilloir
Quel est le matériel électronique (TV, console de jeux vidéo, lecteur DVD...) à disposition dans la cellule?	TV, ventilateur en cellule, les personnes détenues peuvent aussi recevoir une tondeuse sinon à disposition dans le secteur
L'utilisation est-elle facturée à la personne détenue ? Si oui, de combien?	3,5.- par semaine et par personne détenue pour la TV
Y a-t-il une douche dedans la cellule? Si non, quel est l'accès à la douche (fréquence)?	Douches communes tous les jours

Occupations

Possibilité d'emprunter des livres	Oui, petite bibliothèque dans l'établissement/catalogue de la bibliothèque interculturelle
Possibilité d'emprunter des DVD	Non
Accès à la presse	Oui (le journal La Liberté dans chaque secteur et autrement via un abonnement individuel)
Horaires et durée de la promenade	1 heure par jour et par secteur
Autre ?	Salle de sport 2 fois par semaine pendant 1 heure

TRAVAIL ET FORMATION

Y a-t-il des ateliers de travail au sein de la prison ?	Oui
Si oui, de quel type?	Nettoyage du secteur, Cuisine, Entretien, Buanderie et Ateliers menuiserie
Nombre de places disponibles (par atelier)	Entre 1 et 10 places par atelier en fonction du type d'atelier
Rémunération? Si oui, de combien par heure et par jour?	3 CHF par heure
Certificats de travail délivrés?	Sur demande
Conditions particulières pour l'accès à tel ou tel type d'atelier?	L'établissement se réserve le droit de choisir les personnes détenues en fonction des tâches à effectuer. Un tournus est effectué tout au long de la semaine mais il n'y a pas d'obligation de travail.
Y a-t-il des possibilités de	Oui

formation au sein de la prison ?

Type de formation Formation FEP français élémentaire pour les personnes détenues allophones

SERVICES ANNEXES

Y a-t-il un service de probation? Non

Y a-t-il un service médical? Oui

Adresse Etablissement de détention fribourgeois, Site Prison Centrale, Planche inférieure 12, 1700 Fribourg

Téléphone 026 305 21 07

E-Mail EDFR-PC_medical@fr.ch

Possibilités pour les personnes détenues de rencontrer les spécialistes suivants: Infirmier, Médecin généraliste, Médecin psychiatre, Psychologue

Y a-t-il un service religieux? Oui

Religions représentées Aumônerie (un aumônier et un abbé), autres religions sur demande au Chef de division (site Prison centrale)

Adresse Etablissement de détention fribourgeois, Site Prison Centrale, Planche inférieure 12, 1700 Fribourg

Téléphone 026 305 21 07

E-Mail EDFR-PC_reception@fr.ch

Horaires Mardi de 14h00 à 16h00

Y a-t-il un service social? Oui

Adresse Etablissement de détention fribourgeois, Site Prison Centrale, Planche inférieure 12, 1700 Fribourg

Téléphone 026 305 21 07

E-Mail EDFR-PC_reception@fr.ch

Y a-t-il un autre service? Non

URGENCES

En cas d'urgence, quel numéro de téléphone est valable pour les proches de la personne détenue afin d'informer la personne en détention? 026 305 21 07